

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité  
Proposition d'aide pour l'aménagement d'une liaison  
cyclable et de parcours ludiques dans la vallée de la  
Climontaine**

CP/2019/514

**Service chef de file :**

L4 - Environnement et aménagement des territoires

L420 - Service milieux naturels

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Le projet de liaison cyclable et de parcours ludique de la Vallée de la Climontaine entre Saint-Blaise-la-Roche et le Col de Steige, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires pour « Développer les sites de tourisme et de loisirs, notamment par une meilleure mobilité », et « Conforter les filières courtes et d'excellence ».

Il a pour ambition de voir cet aménagement jouer son rôle de diffuseur de flux touristiques via la création d'une liaison cyclable secondaire, complémentaire de l'itinéraire de la vallée de la Bruche réalisé par le Département. L'objectif est de contribuer au développement économique de ce territoire, en rendant mieux accessibles encore les sites touristiques, équipements et espaces naturels qui jalonnent cette vallée. En mettant en valeur l'étang du Col de Steige et son patrimoine environnemental, il contribue également au renforcement de l'attractivité « quatre saisons » du massif du Champ du Feu sur son flanc Ouest et renforce les liens entre les vallées de la Bruche et de Villé.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'attribuer une subvention de 150 000,00 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention partenariale et du projet de convention financière à conclure avec les Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche, Saint-Blaise-la-Roche, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, dans le cadre des contrats départementaux.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie, ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Les Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche, Saint-Blaise-la-Roche ainsi que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ont approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud, respectivement les 28/05/2018, 27/06/2018, 08/01/2018 et 22/01/2018.

## **1. Contexte et ambition du projet**

Entre 2016 et 2019, le Département du Bas-Rhin a poursuivi les travaux de réalisation de l'itinéraire cyclable de la Vallée de la Bruche qui va de Molsheim à Saales. L'ambition du Département est de voir cet équipement jouer son rôle de diffuseur de flux touristiques sur l'ensemble de la vallée, via la création d'itinéraires complémentaires et par une animation active portée par les acteurs locaux. L'objectif est de soutenir la vitalité économique de la vallée de la Climontaine, en créant du lien entre les équipements, les sites touristiques et les espaces naturels préservés de cette vallée.

Les trois Communes de la vallée de la Climontaine (Ranrupt, Colroy-la-Roche et Saint-Blaise-la-Roche) proposent d'engager la réalisation d'une liaison cyclable secondaire allant de Saint-Blaise-la-Roche au Col de Steige pour valoriser le patrimoine rural, naturel et paysager particulièrement remarquable de cette vallée.

En valorisant l'étang du Col de Steige via des équipements ludiques de découverte de la nature, ce projet conforte le Col de Steige dans son rôle de porte d'entrée du massif du Champ du Feu, territoire d'accueil en construction qui bénéficie d'une dynamique publique/privée de développement « 4 saisons », à laquelle le Département contribue fortement via ses projets en cours au Champ du Feu et le soutien apporté aux communes, associations et acteurs locaux mobilisés autour de cette dynamique.

## **2. Description du projet**

Le projet consiste à relier le Col de Steige à l'itinéraire cyclable de la Vallée de la Bruche en créant une liaison cyclable touristique secondaire de 6 km le long de la vallée de la Climontaine. L'itinéraire vise à relier entre eux les principaux sites et équipements touristiques et de loisirs des trois communes, tout en valorisant le patrimoine rural encore bien préservé de cette vallée. Des équipements spécifiques (signalisation, mobilier, ponceau, aire d'accueil des vélos, ...) viendront compléter l'infrastructure.

Au Col de Steige, la liaison cyclable sera complétée par l'aménagement d'un parcours ludique afin de valoriser ce site (étang, clairière, lisière forestière).

Ce parcours s'organisera autour de 7 stations ludiques sur des thématiques liées à l'eau et à la forêt. Chacune des stations sera dotée d'aménagements et d'équipements

particuliers (mare aquatique, moulin à eau, ponton sur étang, cabane à histoire, ...) liés à une énigme à résoudre pour reconstituer une histoire locale.

### 3. Plan de financement

Le coût du projet s'élève à 600 000 € HT. Son plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 150 000 €
- Fonds européen (FEDER) : 210 000 €
- Etat (FNADT) : 60 000 €
- Communauté de communes de la Vallée de la Bruche : 40 000 €
- DETR : 5 250 €
- Contributions privées : 14 750 €
- Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche, Saint-Blaise-la-Roche : 120 000 € *(au prorata des dépenses réalisées sur leurs bans communaux respectifs)*

La Commune de Ranrupt assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération dans sa globalité pour le compte des trois communes concernées, via une convention de co-maîtrise d'ouvrage passée entre elles.

La commission territoriale sud, réunie le 07/11/2019, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fond de Développement et d'Attractivité, et a proposé la contribution du Département suivante :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative ;
- Contribution financière à hauteur de 150 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la commune de Ranrupt une subvention d'un montant de 150 000 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, les Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche, Saint-Blaise-la-Roche et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	37 783 109,00 €	150 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial d' « Aménagement d'une liaison cyclable et de parcours ludiques de la Climontaine » porté par les Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche et Saint-Blaise-la-Roche ;*

*- Dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines juridique, administratif et technique de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative ;*

*- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 150 000 € à la Commune de Ranrupt, maître d'ouvrage délégué, pour la réalisation de ce projet ;*

*- Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de liaison cyclable et de parcours ludique de la Climontaine à conclure entre les communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche, Saint-Blaise-la-Roche, la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche et le Département du Bas-Rhin ;*

*- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la commune de Ranrupt et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*

*- Autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY